

**RÈGLEMENT (CE) N° 275/2009 DE LA COMMISSION****du 2 avril 2009****modifiant le règlement (CE) n° 872/2004 du Conseil concernant de nouvelles mesures restrictives à l'égard du Liberia**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 872/2004 du Conseil concernant de nouvelles mesures restrictives à l'égard du Liberia <sup>(1)</sup>, et notamment son article 11, paragraphe a),

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 872/2004 énumère les personnes physiques et morales, les organes et les entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (2) Les 4, 15 et 18 décembre 2008, ainsi que le 3 février 2009, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de modifier la liste des personnes,

groupes et entités auxquels doit s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques. L'annexe I doit donc être modifiée en conséquence.

- (3) Pour garantir l'efficacité des mesures prévues par le présent règlement, celui-ci doit entrer en vigueur immédiatement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe I du règlement (CE) n° 872/2004 est modifiée comme indiqué à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 2 avril 2009.

*Par la Commission*

Eneko LANDÁBURU

*Directeur général des relations extérieures*

---

<sup>(1)</sup> JO L 162 du 30.4.2004, p. 32.

## ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 872/2004 est modifiée comme suit:

(1) Les personnes physiques suivantes sont retirées:

«a) Jenkins Dunbar. Dates de naissance: a) 10 janvier 1947, b) 10 juin 1947. Autre renseignement: ancien ministre responsable du patrimoine foncier, des mines et de l'énergie.

b) Gus Kouwenhoven [*alias* a) Kouvenhoven, b) Kouenhoven, c) Kouenhaven]. Date de naissance: 15 septembre 1942. Autres renseignements: propriétaire du Hotel Africa; président de Oriental Timber Company.»

(2) La mention «Ali Kleilat [*alias* a) Ali Qoleilat, b) Ali Koleilat Delbi]. Date de naissance: 10 juillet 1970. Lieu de naissance: Beyrouth. Nationalité: libanaise. N° de passeport: 0508734. N° du registre national: 2016, Mazraa. Renseignements complémentaires: homme d'affaires, impliqué dans la livraison d'armes à Charles Taylor en 2003. Toujours en relation avec l'ancien président libérien Charles Taylor.» est remplacée par la mention suivante:

«Ali Kleilat [*alias* a) Ali Qoleilat, b) Ali Koleilat Delbi, c) Ali Ramadan Kleilat Al-Delby, d) Ali Ramadan Kleilat Al-Dilby, e) Ali Ramadan Kleilat, f) Ali Ramadan Kleilat Sari]. Date de naissance: 10 juillet 1970 (certains de ses passeports indiquent 1963 comme année de naissance). Lieu de naissance: Beyrouth, Liban. Nationalité: libanaise. N°s de passeport: a) 0508734, b) 1432126 (Liban), c) Regular-RL0160888 (Liban), d) D00290903 (Liberia), e) Z01037744 (Pays-Bas), f) Regular-B0744958 (Venezuela). N° du registre national: 2016, Mazraa. Date de la désignation visée à l'article 6, point b): 23 juin 2004.»

(3) La mention «Mohamed Ahmad Salame [*alias* a) Mohamed Ahmad Salami, b) Ameri Al Jawad, c) Jawad Al Ameri, d) Moustapha Salami, e) Moustapha A Salami]. Dates de naissance: a) 22 septembre 1961, b) 18 octobre 1963, à Abengourou, Côte d'Ivoire. Nationalité: libanaise. Passeports: a) passeport libanais ordinaire: 1622263 (validité 24/4/01-23/4/06), b) passeport diplomatique togolais: 004296/00409/00 (validité 21/8/02-23/8/07), c) passeport diplomatique libérien: 000275 (validité 11/1/98-10/1/00), d) passeport diplomatique libérien: 002414 (validité 20/6/01-19/6/03, nom: Ameri Al Jawad, né le 18.10.1963, à Ganta, Nimba County), e) passeport ivoirien, f) passeport diplomatique libérien: D/001217. Autre renseignement: propriétaire de la Mohamed and Company Logging Company.» est remplacée par la mention suivante:

«Mohamed Ahmad Salame [*alias* a) Mohamed Ahmad Salami, b) Ameri Al Jawad, c) Jawad Al Ameri, d) Moustapha Salami, e) Moustapha A Salami]. Dates de naissance: a) 22 septembre 1961, b) 18 octobre 1963. Lieu de naissance: Abengourou, Côte d'Ivoire. Nationalité: libanaise. N°s de passeport: a) 1622263 (passeport libanais ordinaire valide du 24.4.2001 au 23.4.2006), b) 004296/00409/00 (passeport diplomatique togolais valide du 21.8.2002 au 23.8.2007), c) 000275 (passeport diplomatique libérien valide du 11.1.1998 au 10.1.2000), d) 002414 (passeport diplomatique libérien valide du 20.6.2001 au 19.6.2003, nom: Ameri Al Jawad, né le 18.10.1963, à Ganta, Nimba County), e) D/001217 (passeport diplomatique libérien), f) Diplomatic-2781 (passeport diplomatique libérien). Autres renseignements: a) possède un passeport ivoirien (aucun détail disponible), b) propriétaire de la Mohamed and Company Logging Company. Date de la désignation visée à l'article 6, point b): 23 juin 2004.»

(4) La mention «Edwin M., Snowe jr. Nationalité: libérienne. Passeport n°: a) OR/0056672-01, b) D/005072. Autre renseignement: directeur général de la Liberian Petroleum and Refining Corporation (LPRC).» est remplacée par la mention suivante:

«Edwin M., Snowe jr. Nationalité: libérienne. N°s de passeport: a) OR/0056672-01, b) D/005072, c) D-00172 (passeport diplomatique CEDEAO valide du 7.8.2008 au 6.7.2010). Autres renseignements: directeur général de la Liberian Petroleum and Refining Corporation (LPRC). Date de la désignation visée à l'article 6, point b): 10 septembre 2004.»

---